



MAIRIE DE  
SAINT-AUGUSTIN  
SUR-MER  
CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME  
Commune de SAINT-AUGUSTIN  
Séance du conseil municipal du 20 septembre 2023

### Délibération n° 2023-123

L'an deux mille vingt-trois le vingt septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14/09/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry – VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice – PASLIN Audrey - VENANT Frédéric.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

#### Domaine et patrimoine - Locations

#### **Convention de mise à disposition de la salle Anchoine au profit de l'Atelier du QI**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que cette association bénéficiait d'une convention de mise à disposition de la salle Anchoine située 46 B rue du Cailleau et propriété communale. Celle-ci est arrivée à échéance le 31 août 2023.

Le Président a sollicité son renouvellement pour une année à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 afin d'exercer l'activité d'enseignement du QI GONG selon les conditions suivantes :

- Changer de lieu et occuper la salle Barbareu au 46 A rue du Cailleau
- Garder les mêmes horaires soit de 18 h 30 à 20 h 00.

Le Conseil Municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- D'approuver les termes de la nouvelle convention
- D'autoriser le Maire à la signer ainsi que toute pièce afférente.

Publication dématérialisée du  
Le Maire, Gwennaëlle PROST

28-09-2023

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE  
Sous le n° 017-211703111-20230920-2023\_123  
Reçu le 27-09-2023